

**Réponse à la question n° 197
de M. Claudio Rugo (PA)
relative à l'éclairage public à la place des marronniers**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 octobre 2023, M. C. Rugo a demandé au Conseil communal s'il serait possible d'éclairer la place caillouteuse d'une manière efficiente du 1^{er} avril au 15 novembre, et ce jusqu'à 22.30 heures, voire 23.00 heures.

Réponse du Conseil communal

Progrès majeur à ses débuts, à la fin du XIX^{ème} siècle, l'éclairage, public et privé, s'est développé de manière exponentielle, jusqu'à devenir actuellement une source de nuisances. Les effets négatifs de la surabondance de lumière sont multiples: perturbation du cycle veille-sommeil de l'être humain, éblouissement nuisant notamment à la sécurité, dérèglement du rythme de la flore et de celui des oiseaux, etc. Consciente de ces problématiques liées à la pollution lumineuse, la Ville de Fribourg, en collaboration avec des agences externes expertes en conception lumière et en écologie urbaine, a réalisé une étude afin de doter la Ville d'une stratégie globale de la gestion de la lumière sur son territoire. Cette stratégie globale conjugue énergie, environnement, sécurité, mobilité, biodiversité, patrimoine ou encore qualité de l'ambiance nocturne. L'objectif est de définir une stratégie pour l'éclairage en cohérence avec toutes les entités urbaines et les politiques générales de la Ville.

La stratégie lumière de la Ville, finalisée en 2022, constitue désormais un précieux outil d'aide à la décision pour développer de manière cohérente tous les projets de la Commune avec un lien à la lumière artificielle. De plus, cette stratégie permettra également à la Ville de développer des outils nécessaires à la création d'un paysage lumineux, incluant les éclairages privés, plus agréable et harmonieux sur l'ensemble du territoire de la commune.

En complément de cette nouvelle stratégie lumière, deux nouveaux éléments d'importance sont venus s'ajouter dans le processus des décisions concernant l'éclairage public:

- réduction de la consommation d'électricité dans le cadre de la crise énergétique;
- nouveau cadre légal cantonal sur l'énergie (entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023) qui demande notamment de pratiquer l'extinction nocturne ou dynamique dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent.

La Sarine et ses abords constituent la zone de la Ville où la biodiversité est la plus présente et où la limitation de la pollution lumineuse est un enjeu particulièrement important. Ainsi, la Ville de Fribourg ambitionne une mise en œuvre rapide de sa stratégie lumière dans cette zone. La place des marronniers a ainsi été équipée en 2022 d'un système de télégestion de dernière génération permettant une gestion fine de l'éclairage (horaires et intensité). Dès la mise en place de ce système de télégestion, plusieurs contacts, ainsi qu'une rencontre sur place, ont eu lieu avec le président du club de pétanque de l'époque, afin de définir les horaires d'éclairage qui étaient nécessaires aux activités du club. Suite à ces échanges, les horaires d'éclairage suivants ont été programmés:

- lundi, mardi, jeudi et dimanche: pas d'allumage;
- mercredi: allumage deux heures avant le coucher du soleil. Extinction: 22.15 heures. Cet horaire permet la tenue des entraînements du club;
- vendredi et samedi: allumage deux heures avant le coucher du soleil. Extinction: 22. 15 heures. Cet horaire permet à la population de s'adonner à la pratique de la pétanque les week-ends.

La pétanque n'étant pas pratiquée durant les soirées d'hiver, l'éclairage du parc des marronniers a été totalement éteint durant l'hiver 2022-2023. Une coordination a eu lieu avec le club de pétanque, afin de s'assurer que la période d'extinction soit postérieure au dernier entraînement de la saison.

Au printemps 2023, la Ville a proactivement contacté le club de pétanque afin de s'informer sur son calendrier d'entraînements. Suite à ce contact, l'éclairage a été remis en fonction selon la programmation citée plus haut et le club a confirmé à la Ville que la situation lui convenait ainsi. Il est encore à relever que lors de ce contact, les informations transmises à l'ancien président du club ont été communiquées à la nouvelle présidence du club. Il a notamment été répété qu'il fallait contacter la Ville pour tout besoin de modifications de la programmation horaire d'éclairage au parc des marronniers (jours d'entraînement, manifestations spécifiques, etc.). La Ville n'ayant pas été contactée par le club depuis le début de la saison, aucune modification à la programmation de l'éclairage n'a été apportée.

La Ville va contacter le club de pétanque d'ici la fin de l'année afin de faire le point sur la situation et lui rappeler qu'il peut prendre contact avec le Service du génie civil, environnement et énergie pour toute demande de modification des horaires de l'éclairage du parc des marronniers.